



INFOSITE

« Estaubé-Gavarnie-Troumouse-Barroude »

Site Natura 2000 FR 7900927

N°1 - Mars 2004

Le site des cirques : un patrimoine mondialement connu à revisiter

Editorial

Le 20 novembre 2002, les acteurs institutionnels et les représentants des acteurs publics et privés impliqués localement se sont réunis pour participer au premier comité de pilotage initiant la procédure Natura 2000 sur le site « Estaubé-Gavarnie-Troumouse-Barroude ».

En effet, je suis persuadée que nous partageons tous la volonté de préserver nos espaces de haute montagne, dont les richesses biologiques et culturelles ont été identifiées par les Etats membres de l'Union européenne comme un patrimoine remarquable. Loin de vouloir sanctuariser la nature, « Natura 2000 » redonne aux pratiques humaines traditionnelles qui ont contribué à modeler nos paysages la place qui leur revient.



Nous sommes tous conscients que maintenir les usages traditionnels contribue à conserver nos espaces et nos paysages ruraux, et, par extension, les habitats et les espèces qui les constituent. Cette responsabilité incombe aux Etats membres de l'Union Européenne ; la création du réseau Natura 2000, à laquelle l'Etat français s'est engagé, y répond.

Pour bâtir ce projet, les acteurs locaux qui utilisent leur territoire dans le cadre d'activités pastorales, touristiques, sylvicoles ou de chasse et de pêche devront réfléchir ensemble et de manière constructive au futur visage du territoire qu'ils désirent transmettre à leurs enfants. Le Parc National des Pyrénées, acteur institutionnel important sur ce site, dont 70% est situé en zone centrale, apportera son expertise environnementale mais aussi son expérience du développement local, à travers la coordination de cette démarche.

Cette dernière se veut avant tout participative. En effet, la réflexion commune et la concertation sont menées dans le cadre de groupes de travail regroupés autour des thématiques « pastoralisme », « forêts » et « développement local ». L'ensemble des acteurs locaux, publics ou privés, ont naturellement vocation à participer à ces groupes de travail. Il en va de la responsabilité de chacun d'utiliser au mieux ces moments d'échange afin de définir des objectifs appropriés, et de proposer les modes de gestion adaptés qui seront mis en œuvre, *in fine*, dans le cadre des contrats Natura 2000.

L'élaboration en commun du DOCOB (Document d'Objectifs) et la réelle concertation entre les acteurs seront les garants d'une bonne préparation des contrats Natura 2000 qui seront passés entre l'Etat et les partenaires publics ou privés intéressés.

Vous tous, acteurs locaux concernés par le site, avez dès à présent la parole pour faire vivre cette démarche collective. De votre participation active, de votre implication personnelle, dépendent le succès du dialogue et, par conséquent, la pertinence des contrats.

Cécile LONGE, Sous-Préfète d'Argelès-Gazost

Le site Natura 2000 des cirques : Une grande diversité et richesse ...

... en habitats naturels

→ 27 types d'habitats naturels d'intérêt communautaire ont été inventoriés et cartographiés dont 4 sont prioritaires :



■ Forêts montagnardes et subalpines de Pins à crochets sur calcaire localisées à Gavarnie au Bois du Bourlic, au Pain de Sucre et au Soum de Coumély.



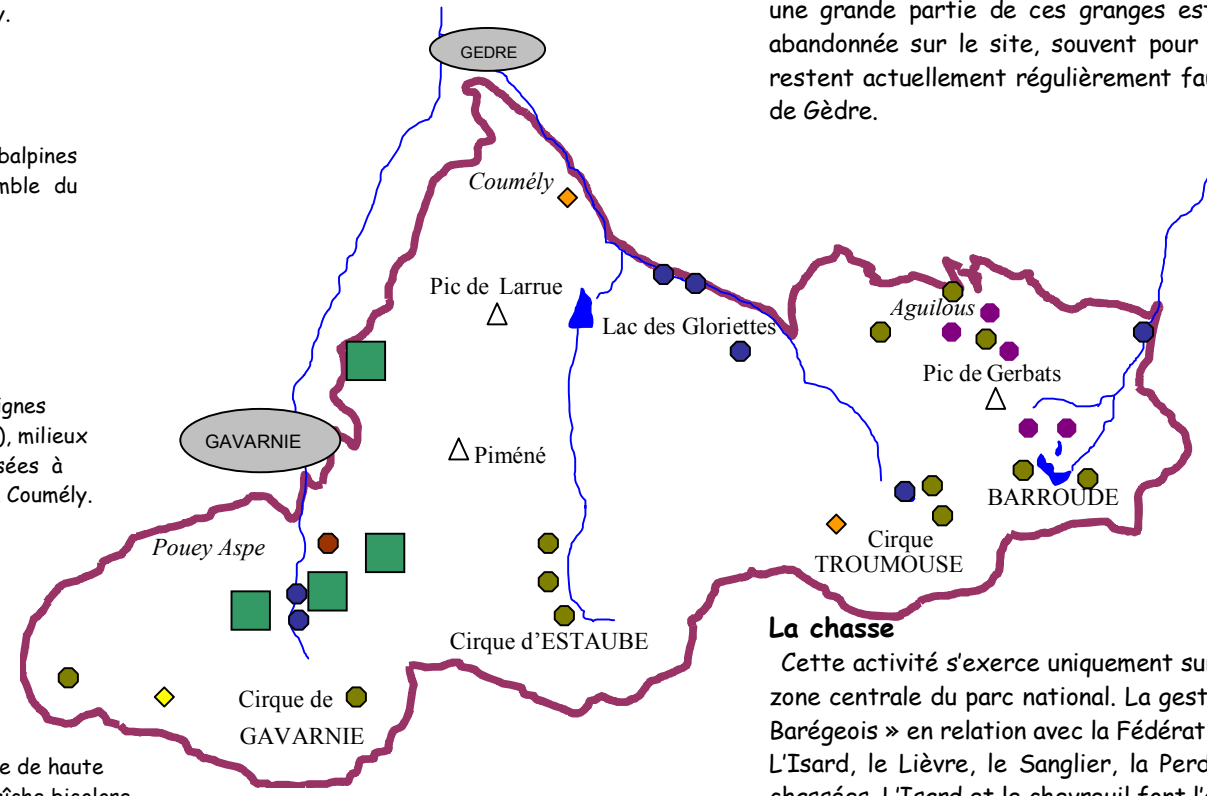
Pelouses à Nard montagnardes et subalpines riches en espèces, dispersés sur l'ensemble du site



◆ Buttes de sphaignes (zones humides), milieux tourbeux localisées à Troumouse et à Coumély.



◆ Zone humide de haute altitude à laîche bicolore présent uniquement à l'Échelle des Sarradets.



... en activités humaines

Les activités pastorale et agricole :

Le site correspond essentiellement à des zones d'estives. Leur gestion est réalisée par la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges (vallée de Luz) et par Commission Syndicale de Saux et la Géla (vallée d'Aure) ainsi que par la Commission Syndicale de Cadeilhan-Trachère (vallée d'Aure). L'origine des troupeaux (ovins, bovins et caprins) peut être valléenne ou non. L'identité agricole forte et ancestrale du site est confortée par son appartenance au territoire de l'Appellation d'Origine Contrôlée Mouton de « Barèges-Gavarnie ».

Le nord du site, avec Coumély de Gèdre et Coumély de Gavarnie, correspond à la zone des granges foraines. La plupart de ces granges ont perdu leur usage agricole et ont souvent été transformées en résidences secondaires. Sur Coumély de Gavarnie une grande partie de ces granges est en ruines. La pratique de la fauche qui s'exerçait autour des ces granges a été abandonnée sur le site, souvent pour des raisons d'éloignement et de difficulté de mécanisation. Les seules prairies qui restent actuellement régulièrement fauchées sur le site sont celles situées en-dessous du Bois de Paila et une sur Coumély de Gèdre.

Les activités sportives, touristiques et de loisirs

Haut lieu du tourisme pyrénéen, le site attire de nombreux randonneurs et sportifs. La randonnée pédestre, l'escalade, la spéléologie, le canyoning, l'alpinisme, le ski de randonnée, le ski de fond, la randonnée en raquette, les cascades de glace sont autant d'activités estivales et hivernales pratiquées sur le site. La fréquentation touristique est hétérogène sur l'ensemble du site et se concentre essentiellement sur les « points d'attraction » c'est à dire sur des lieux qui ont un intérêt paysager particulier et offrent des points de vues remarquables (Prades - Cirque de Gavarnie, Brèche de Roland, Troumouse, Gloriettes).

Activité forestière

La majorité des zones forestières du site fait partie de la Forêt Syndicale de Barèges et de la Forêt Domaniale de Gavarnie. Ces forêts ont essentiellement un rôle de protection du milieu.

La chasse

Cette activité s'exerce uniquement sur les 30 % du site correspondant à la zone périphérique car la chasse est interdite en zone centrale du parc national. La gestion de cette activité est assurée localement par la société de chasse « les Chasseurs Barégeois » en relation avec la Fédération départementale de chasse des Hautes-Pyrénées. L'Isard, le Lièvre, le Sanglier, la Perdrix Grise, le Grand-Tétras, la Bécasse et le chevreuil sont les principales espèces chassées. L'Isard et le chevreuil font l'objet de plan de chasse.

La pêche

Cette activité se pratique sur l'ensemble des ruisseaux du site à l'exception de celui d'Estaubé. Ce dernier comprend un parcours « No Kill » (capture et relâche) et une réserve de pêche (pêche interdite) en amont. La pêche est pratiquée également aux lacs des Gloriettes et de Barroude. Les lacs et cours d'eau du site font l'objet d'alevinages réguliers par l'A.A.P.P.M.A « les Pêcheurs Barégeois » et la Fédération des Hautes-Pyrénées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Les espèces présentes et pêchées sur le site sont le Saumon de Fontaine, la Truite Fario et le Cristivomer.

Activité hydroélectrique

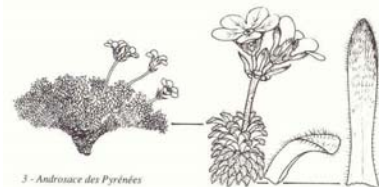
Le lac des Gloriettes est un lac de barrage mis en service en 1952 et propriété d'Electricité de France (EDF). L'eau est acheminée jusqu'à la centrale hydroélectrique de Pragnères.

... en espèces

→ 5 espèces d'intérêt communautaire

- 3 espèces végétales

● Androsace des Pyrénées, présente sur les falaises siliceuses de la partie ouest du site →



+ ● 2 mousses (Orthotric de Roger, Buxbaumie verte), présentes sur les troncs dans la hêtraie-sapinière du Bois d'Arribama.

- 2 espèces animales

+ 3 espèces de chauve-souris fréquentent le site



● ← Lézard des Pyrénées, vit dans les éboulis d'altitude d'Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Aguilous, Barroude

← Desman des Pyrénées, présent dans les cours d'eau et leur berges de la Prade, de Troumouse, Gave D'Héas, à l'entrée de la vallée de Barroude ●

Outre ces espèces d'intérêt communautaire, le site abrite également de nombreuses espèces protégées au niveau national et des espèces pyrénéennes dont certaines ne se retrouvent nulle part ailleurs sur le versant français des Pyrénées. C'est le cas de la Bordère des Pyrénées (espèce endémique présente dans les éboulis calcaires).

Ce territoire de grande renommée présente donc un intérêt biologique certain lié à l'action combinée de la nature et des pratiques humaines. Le maintien de cette richesse, reconnue par les usagers du site, est à assurer pour l'avenir.

ASSOCIEZ-VOUS A LA DEMARCHE !

Pour construire un projet de territoire correspondant aux attentes de tous les utilisateurs du site, nous avons besoin de l'avis de chacun. Vous êtes invités à participer aux groupes de travail qui se réunissent autour de trois thématiques propres au site. L'un de ces groupes traite des questions liées au pastoralisme, l'autre s'attachera aux problématiques liées à la forêt et le troisième au développement local.

Ces groupes de travail ont été réunis en juillet 2003 pour la présentation de la démarche par l'opérateur ainsi qu'au mois d'octobre sur le terrain pour l'état des lieux biologique et des activités humaines.

Nous serons amenés à vous rencontrer prochainement au cours d'entretiens et des prochaines réunions de groupes de travail qui auront lieu en février/mars 2004 et porteront sur le diagnostic et les enjeux du site (cf. calendrier suivant).

Calendrier :



- Phase I -	
Inventaire et analyse de l'existant.....	REALISEE (= validation par le comité de pilotage local le 9 décembre 2003)
- Phase II -	
Analyse écologique et humaine / hiérarchisation des enjeux.....	Groupes de travail : Mars 2004 Comité de pilotage : Avril 2004
- Phase III -	
Elaboration concertée d'actions.....	Groupes de travail : printemps/été 2004 Comité de pilotage : septembre 2004
- Phase IV -	
Rédaction du Document final et validation.....	Novembre 2004

QUELQUES RAPPELS ET DEFINITIONS

« Favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales », tel est l'objectif de la Directive Habitats* de 1992. Pour répondre à cet objectif, la France a choisi d'élaborer un « Document d'Objectifs* » (DOCOB) propre à chaque site. A partir de l'inventaire biologique et de l'état des lieux des activités humaines, ce document permettra de préconiser des mesures de gestion conservatoire, en fonction des priorités définies en commun sur le site. L'élaboration du Document d'Objectifs est prise en charge sur chaque site Natura 2000 par un opérateur local* désigné par le Préfet de département. Le Parc National des Pyrénées a donc été désigné, au titre de la « Directive Habitats », par le Préfet de département comme opérateur local du site Natura 2000 « Estaubé-Gavarnie-Troumouse-Barroude » au cours du premier Comité de Pilotage qui s'est déroulé le 20 novembre 2002.

- ✓ Contrat Natura 2000 : Contrat passé entre un acteur local (communes, agriculteurs, chasseurs, forestiers...) et l'Etat. Fondé sur les mesures préconisées dans le document d'objectifs, ce contrat d'une durée minimale de 5 ans est soutenu financièrement par l'état et l'Union Européenne
- ✓ Opérateur local : Désigné par le préfet de département, il est responsable de l'élaboration du Document d'Objectif (DOCOB) et des aspects techniques, administratifs, financiers et de communication qui se rattachent au projet.
- ✓ Document d'Objectifs : document établi site par site pour une durée de 5 ans. Il comprend les divers inventaires biologiques et activités humaines ainsi que leur diagnostic pour aboutir à la définition des enjeux et aux actions à mettre en place.
- ✓ Directive « Habitats » : Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Elle comprend notamment une annexe I (habitats naturels), une annexe II (espèces animales et végétales) pour lesquels les Etats membres doivent désigner des Zones Spéciales de Conservation (ZSC)
- ✓ Habitat naturel : ensemble homogène défini par la présence d'espèces végétales et animales caractéristiques des conditions écologiques, géographiques et socio-économiques agissant sur ce milieu.
- ✓ Habitats d'intérêt communautaire : habitats en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant des exemples remarquables de caractéristiques propres à une ou plusieurs des six régions biogéographiques européennes, énumérés à l'annexe I.
- ✓ Habitats ou espèces prioritaires : habitats ou espèces d'intérêt communautaire en danger de disparition sur le territoire européen et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière

POUR EN SAVOIR PLUS

- 📄 « Natura 2000 en Midi-Pyrénées » et « Natura'venir » - DIREN - Cité administrative - Bât G - Bd Armand Duportal - 31 000 TOULOUSE
- 📄 « Natura 2000 Infos » - Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable - DNP - Bureaux des Habitats naturels - 20, Av. de Ségur - 75 032 PARIS 07 SP
- 📄 « Lettre d'information sur Natura 2000 » - DG XI-D2, TRMF 02/04 - Commission Européenne - 200, Rue de la loi - B-1049 BRUXELLES
- 🌐 Site du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement : <http://www.environnement.gouv.fr>
- 🌐 Site de la Commission Européenne : <http://europa.eu.int/comm/environment/nature/natura.htm>

Pour apporter vos témoignages, vos avis et poser des questions sur le travail en cours sur le site « Estaubé-Gavarnie-Troumouse-Barroude », n'hésitez pas à nous contacter :

Delphine CADARS

pnp.cadars@espaces-naturels.fr

Tel : 05.62.44.36.79

Rédaction : Delphine CADARS
Dépôt légal : 2^e trimestre 2003
N°ISSN : 1762-9691